

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante-deuxième session
Genève, 19 – 22 mars 2019

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. L'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS) a tenu sa cinquante-deuxième session du 19 au 22 mars 2019. Ont assisté à la session Mmes Maria Vicien-Milburn et Tatiana Vasileva, ainsi que MM. Mukesh Arya, Egbert Kaltenbach et Othman Sharif. MM. Gabor Amon et Zhang Long se sont fait excuser.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- ./. 2. L'OCIS a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe I du présent document. Une liste des documents figure à l'annexe II.
./.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DECLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTERETS

3. Les membres présents ont été priés de déclarer tout conflit d'intérêts effectif ou potentiel. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

4. L'OCIS a fait le bilan des mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées à sa cinquante et unième session.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL

5. Le Directeur général a informé l'OCIS des nouvelles tendances dans le domaine de la propriété intellectuelle et des projets et initiatives menés par l'OMPI.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

6. L'OCIS a examiné avec le directeur de la Division de la supervision interne (DSI) le rapport d'activité de la DSI pour janvier et février 2019. L'Organe a été informé qu'à la demande de la direction, un audit du projet pilote de compensation des taxes du PCT avait été inscrit au programme de travail. Étant donné que ce projet vise à améliorer la gestion de la trésorerie et à réduire l'exposition au risque de change pour les taxes du PCT, l'OCIS considère que cet audit est très judicieux et se félicite de son inscription au programme de travail.

7. En ce qui concerne les effectifs, l'OCIS a noté avec satisfaction qu'un administrateur principal à l'audit interne serait recruté sous peu, de sorte qu'il ne restera qu'un seul poste vacant au niveau des services généraux.

8. L'OCIS s'est réuni en séance privée avec le directeur de la DSI.

Audits

9. L'OCIS a examiné, avec le directeur de la DSI et des membres de la direction, deux rapports d'audit : l'audit du portefeuille pour la planification des ressources (ERP) de

l'OMPI du 20 décembre 2018 et l'audit des fonds fiduciaires gérés par l'OMPI du 11 février 2019. Les deux rapports ont été publiés sur le site Web de l'OMPI.

10. En ce qui concerne l'audit du portefeuille ERP, l'OCIS a constaté avec satisfaction que le projet avait été achevé dans les limites du budget approuvé, tout en mettant à la disposition de l'OMPI un système ERP entièrement intégré. Si l'audit a certes mis en exergue les possibilités d'amélioration futures, il n'a révélé aucun problème préoccupant.

11. En ce qui concerne l'audit des fonds fiduciaires, l'OCIS a relevé que la direction alignait les dépenses d'appui existantes sur le taux des dépenses d'appui fixé à 13% dans la Politique de l'OMPI en matière de gestion des contributions volontaires. L'OCIS souscrit aux recommandations formulées dans le rapport d'audit qui visent à poursuivre les améliorations en matière de gestion des fonds fiduciaires.

Évaluations

12. L'OCIS a noté qu'une version actualisée du Manuel d'évaluation a été publiée récemment, afin de rendre ce manuel plus accessible aux personnes qui ne sont pas des spécialistes de l'évaluation. L'OCIS a accueilli avec satisfaction les modifications apportées, qui mettent l'accent, entre autres, sur les principaux facteurs de réussite de l'évaluation et sur l'utilisation des résultats d'évaluation.

13. L'OCIS a examiné le cahier des charges associé au prochain examen externe de la qualité de la fonction d'évaluation. Conformément à la Charte de la supervision interne, cet examen de la qualité doit avoir lieu tous les cinq ans. L'OCIS a suggéré d'inclure la convivialité des produits de l'évaluation dans les aspects à examiner.

14. À sa prochaine session, l'OCIS examinera les rapports d'évaluation qui auront été publiés.

Enquêtes

15. L'OCIS a examiné le projet de révision de la politique en matière d'enquêtes et du manuel d'enquête. Il a accueilli avec satisfaction les modifications proposées. Ces dernières intègrent les modifications apportées au Statut et Règlement du personnel adoptées en 2018, les modifications antérieures apportées à la Charte de la supervision interne, ainsi que les recommandations formulées par l'Organe à la suite de l'examen des délais visés pour la procédure d'enquête. En outre, les modifications proposées précisent les droits et les obligations des enquêteurs, des auteurs de plaintes et des autres participants de l'enquête. À cet égard, l'OCIS a réaffirmé que la décision d'ouvrir une enquête ou de clore une affaire était prise en toute indépendance par le directeur de la DSI et n'était donc pas soumise au contrôle de la direction.

16. L'OCIS a reçu des informations sur l'état d'avancement des enquêtes. Le 1^{er} mars 2019, 16 dossiers étaient en cours d'enquête, dont sept au stade de l'évaluation préliminaire et cinq au stade de l'enquête complète. Quatre dossiers étaient en attente soit parce que le fonctionnaire n'était pas disponible pour un entretien, soit parce qu'une autre entité avait déjà engagé une procédure. Depuis la dernière session de l'OCIS, six affaires ont été clôturées, les allégations de faute étant avérées dans trois d'entre elles.

17. L'OCIS a suggéré de mieux délimiter les catégories de fautes utilisées dans les statistiques de la DSI, afin de distinguer davantage les fautes graves des fautes légères.

18. Comme l'exige la Charte de la supervision interne, l'OCIS a fourni un avis sur la manière de procéder dans un certain nombre d'enquêtes.

19. L'OCIS s'emploie, en collaboration avec le directeur de la DSI, à établir une liste de consultants auxquels faire appel dans les cas où un conflit d'intérêts empêche la DSI de mener les enquêtes. L'OCIS est d'avis que, grâce à cette liste, les retards actuellement rencontrés dans le traitement de ces dossiers seront sensiblement réduits.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT AU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC) SUR LES "DELAIS VISES POUR LA PROCEDURE D'ENQUETE ET LES PROCEDURES CONNEXES"

20. À la suite de sa cinquante et unième session, l'OCIS a communiqué au Secrétariat un projet de rapport sur le sujet susmentionné, contenant des recommandations adressées au Directeur général et au directeur de la DSI. À la présente session, il a finalisé ledit rapport en tenant compte des observations reçues de la part du Secrétariat. L'OCIS estime qu'il n'est pas nécessaire de modifier la Charte de la supervision interne. Il prévoit de soumettre le rapport final, accompagné de son rapport annuel de 2019, au Comité du programme et budget à sa trentième session.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LA GESTION FINANCIERE AVEC LES PROJETS DE RAPPORT ET D'ETATS FINANCIERS POUR 2018

21. Le contrôleur et la directrice de la Division des finances ont informé l'OCIS des projets d'états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018. Selon ces derniers, le total des recettes a augmenté de 21 millions de francs suisses, principalement en raison de nouvelles hausses substantielles des taxes perçues au titre des systèmes du PCT et de Madrid. Les dépenses ont baissé de 19 millions de francs suisses, principalement en raison de la réduction des coûts financiers. L'excédent de recettes a dépassé 42 millions de francs suisses, soit une hausse d'environ 24 millions de francs suisses par rapport à 2017.

22. D'après l'état de la situation financière, les actifs nets de l'OMPI au 31 décembre 2018 s'élevaient à 261 millions de francs suisses, soit une augmentation de 59 millions de francs suisses par rapport à 2017.

Rapports de l'OMPI concernant les placements

23. La direction a présenté à l'OCIS le rapport sur le rendement des placements ainsi que le rapport de suivi des placements pour novembre et décembre 2018 ainsi que pour janvier et février 2019; ces documents ont été respectivement préparés par les conseillers en matière de placements et le dépositaire.

24. La directrice de la Division des finances a présenté le cadre de placements et la structure de gouvernance à l'OCIS et a fourni des explications sur les rapports de suivi des placements et les rapports sur le rendement des placements. Ces explications faciliteront l'examen des rapports concernant les placements que l'OCIS effectuera à l'avenir.

25. En se fondant sur son examen, l'OCIS a confirmé qu'il ressort des informations fournies qu'au cours de la période allant de novembre 2018 à février 2019, tous les éléments du portefeuille de placements de l'OMPI ont atteint les résultats escomptés et ont été gérés conformément à la stratégie énoncée. L'OCIS a également pris acte du fait que le dépositaire n'a fait état d'aucune atteinte, qu'elle soit active ou passive, ni n'a justifié aucune exception.

26. L'OCIS s'est réuni en séance privée avec le contrôleur.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : EVALUATION DES CANDIDATURES POUR LES NOUVEAUX MEMBRES DE L'OCIS

27. Les membres de l'OCIS ont rencontré le secrétaire du jury de sélection en vue de la nomination de deux nouveaux membres de l'OCIS, qui remplaceront respectivement les membres sortants du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et du groupe B ("groupes prioritaires"). Il a été porté à la connaissance de l'OCIS que l'avis de vacance avait donné lieu à un nombre total de 157 candidatures, dont 78 ont été jugées recevables puisqu'elles remplissaient les critères essentiels. L'OCIS a consacré beaucoup de temps à examiner et à classer ces 78 candidatures en fonction d'une grille d'évaluation précédemment définie avec le jury de sélection. Parmi les candidatures soumises à l'examen de l'OCIS figuraient des candidats issus de groupes régionaux déjà représentés en son sein.

28. L'OCIS estime que le fait de se concentrer sur les candidatures des groupes prioritaires pourrait améliorer l'efficacité du processus. L'OCIS est conscient que toute modification de la procédure nécessiterait une révision du processus de sélection et de renouvellement des membres de l'OCIS figurant dans le document WO/GA/39/13. Par conséquent, il souhaite d'ores et déjà appeler l'attention des États membres sur cette question, avant le prochain processus de sélection.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : DEONTOLOGIE

29. L'OCIS a examiné le programme de travail du Bureau de la déontologie pour 2019 et en a pris note. Le programme de travail prévoit différentes activités dans les domaines de responsabilité confiés au Bureau de la déontologie et indique, entre autres, l'ordre de priorité, les résultats escomptés et les dates butoirs, comme l'avait suggéré l'OCIS. L'OCIS a proposé d'améliorer davantage le format des futurs programmes de travail en y précisant, par exemple, les données attendues sur les dossiers. L'OCIS attend du chef du Bureau de la déontologie qu'il lui présente, à l'avenir, le projet de programme de travail annuel avant sa finalisation afin de pouvoir l'examiner et suggérer des modifications.

30. L'OCIS a appris que la version révisée de l'ordre de service relatif au Bureau de la déontologie de l'OMPI ("Mandat du Bureau de la déontologie") était sur le point d'être achevée et a proposé de passer en revue le projet et de formuler des observations à ce sujet à sa prochaine session.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES REPRESENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

31. Comme le prévoit son mandat, l'OCIS a organisé une séance d'information avec les représentants des États membres. L'OCIS a informé les représentants des États membres des délibérations tenues durant la présente session et répondu aux questions posées par les délégués.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Prochaine session

32. Pour permettre à l'OCIS d'examiner, comme prévu, le rapport du vérificateur externe des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la prochaine session de l'OCIS a été reportée et se tiendra en principe du mardi 11 juin au vendredi 14 juin 2019. Le projet d'ordre du jour de cette session est le suivant :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Déclaration concernant les conflits d'intérêts
- 3) Questions découlant de la session précédente
- 4) Réunion avec le Directeur général
- 5) Supervision interne
- 6) États financiers de clôture pour 2018
- 7) Vérification externe des comptes : rapport du vérificateur externe des comptes
- 8) Cadre de responsabilisation de l'OMPI
- 9) Point sur la gestion des ressources humaines
- 10) Déontologie : version révisée de l'ordre de service relatif au Bureau de la déontologie de l'OMPI
- 11) Rapport annuel de l'OCIS pour 2019
- 12) Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
- 13) Questions diverses

[Les annexes suivent]



WO/IAOC/52/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 12 AVRIL 2019

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante-deuxième session
Genève, 19 – 22 mars 2019

ORDRE DU JOUR

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration concernant les conflits d'intérêts
3. Questions découlant de la session précédente
4. Réunion avec le Directeur général
5. Supervision interne
6. Rapport au Comité du programme et budget (PBC) sur les "délais visés pour la procédure d'enquête et les procédures connexes"
7. Point sur la gestion financière avec les projets de rapport et d'états financiers pour 2018
8. Évaluation des candidatures pour les nouveaux membres de l'OCIS
9. Déontologie
10. Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
11. Questions diverses

[L'annexe II suit]



WO/IAOC/52/INF/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 12 AVRIL 2019

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante-deuxième session
Genève, 19 – 22 mars 2019

LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01] Ordre du jour
- [02] Calendrier
- [03] Liste des documents
- [04] Programme de travail évolutif de l'OCIS, cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions

POINT 2 : DECLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTERETS

Pas de document.

POINT 3 : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

- [05] Liste de tâches de l'OCIS

POINT 4 : REUNION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 5 : SUPERVISION INTERNE

Division de la supervision interne :

- [06] Rapport d'activité de la DSI – 8 mars 2019 (référence : IOD-IAOC-2019/01)
- [07] Recommandations en suspens relatives à la supervision – 26 février 2019 (8 mars 2019)
- [08] Projet de révision de la politique en matière d'enquêtes et du manuel d'enquête, édition 2019 – 11 janvier 2019 (références : IOD/IP/2019/1 et IOD/IM/2019/1).
- [09] Rapport sur des problèmes de gestion concernant les corrections d'office apportées dans le cadre du Service d'enregistrement de Madrid – 12 février 2019 (affaire IOD-INV-018-15).

Audit :

- [10] Rapport d'audit : audit du portefeuille pour la planification des ressources (ERP) – 20 décembre 2018 (référence : IA 2018-03).
- [11] Rapport d'audit : audit des fonds fiduciaires gérés par l'OMPI – 11 février 2019 (référence : IA 2018-05).

Évaluation :

- [12] Révision du manuel d'évaluation, édition 2018 – 13 décembre 2018 (référence : IOD-EM-2018)

Enquête :

POINT 6 : RAPPORT AU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC) SUR LES “DELAIS VISES POUR LA PROCEDURE D'ENQUETE ET LES PROCEDURES CONNEXES”

- [13] “Délais visés pour la procédure d'enquête et les procédures connexes” (projet de document WO/PBC/29/X).
- [14] Observations du Secrétariat (21 février 2019).

POINT 7 : POINT SUR LA GESTION FINANCIERE AVEC LES PROJETS DE RAPPORT ET LES D'ETATS FINANCIERS POUR 2018

- [15] Présentation PowerPoint intitulée “Projet sur les résultats financiers et examen des politiques en matière de placements”, mars 2019.

Rapports sur les placements :

- [16] Crédit Suisse – Rapports sur le suivi des placements pour novembre et décembre 2018, ainsi que janvier et février 2019
- [17] MBS Capital Advice – Rapports sur le rendement des placements pour novembre et décembre 2018, ainsi que janvier et février 2019

POINT 8 : EVALUATION DES CANDIDATURES POUR LES NOUVEAUX MEMBRES DE L'OCIS

- [18] Grille d'évaluation – Évaluation de l'OCIS

POINT 9 : DEONTOLOGIE

- [19] Programme de travail du Bureau de la déontologie pour 2019 – 19 février 2019
[20] Annexe du programme de travail 2019 : Programme de mise en œuvre prévu – 20 février 2019
[21] Formulaire de consentement pour la divulgation d'informations de l'UNOPS (OMPI)
[22] Formulaire de protection contre les représailles, décembre 2018

POINT 10 : SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES REPRESENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 11 : QUESTIONS DIVERSES

- [23] Rapport – Cinquante et unième session (WO/IAOC/51/2)
[24] Ordre de service n° 7/2019 – *Organisation interne de l'OMPI : Bureau de l'OMPI en Algérie*
[25] Ordre de service n° 10/2019 – *Politique de l'OMPI en matière de prévention et de détection de la fraude et d'autres actes prohibés.*

[Fin de l'annexe II et du document]